

Date : 20080619

Dossier : A-304-07

Référence : 2008 CAF 220

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LA JUGE SHARLOW
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

demandeur

et

JULIET WALSH

défenderesse

Audience tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), le 19 juin 2008.

Jugement rendu à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 19 juin 2008.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE LINDEN

Date : 20080619

Dossier : A-304-07

Référence : 2008 CAF 220

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LA JUGE SHARLOW
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

demandeur

et

JULIET WALSH

défenderesse

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 19 juin 2008)

LE JUGE LINDEN

[1] Nous ne sommes pas convaincus que le juge-arbitre a commis une erreur de droit ou de fait qui justifie l'intervention de la Cour.

[2] La demande est donc rejetée avec des dépens de 1 000 \$ et les débours payables à la défenderesse.

« A.M. Linden »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Christine Gendreau, LL.B.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-304-07

INTITULÉ : PGC c. JULIET WALSH

LIEU DE L'AUDIENCE : Vancouver (Colombie-Britannique)

DATE DE L'AUDIENCE : 19 juin 2008

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE LINDEN
LA JUGE SHARLOW
LA JUGE TRUDEL

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE LINDEN

COMPARUTIONS :

Malcolm Palmer POUR LE DEMANDEUR

John Kleefeld POUR LA DÉFENDERESSE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada POUR LE DEMANDEUR

John Kleefeld
Avocat
Vancouver (Colombie-Britannique) POUR LA DÉFENDERESSE